

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**Date des élections:** 5 novembre 1974

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants et d'un tiers des membres du Sénat (soit 34 sénateurs), à l'échéance normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Congrès, Parlement bicaméral des Etats-Unis d'Amérique, se compose du Sénat et de la Chambre des représentants.

Le Sénat comprend 100 membres élus pour 6 ans, à raison de 2 par Etat, et renouvelables par tiers tous les 2 ans mais de telle sorte que, dans chacun des 50 Etats, les 2 sénateurs ne sont normalement pas remplacés en même temps.

La Chambre des représentants comprend des membres élus dans les 50 Etats, pour 2 ans, et de façon que chaque membre représente un nombre sensiblement égal de citoyens, sous réserve que chaque Etat ait au moins un représentant. C'est le Congrès lui-même qui détermine le nombre des membres de la Chambre des représentants, compte tenu des limites fixées par la Constitution, qui prévoit que « le nombre des représentants ne pourra être supérieur à un pour 30 000 personnes ». Selon la loi en vigueur, la Chambre compte, à l'heure actuelle, 435 membres. Outre les représentants, elle comprend des délégués du District de Columbia et des Territoires de Guam, et des Des Vierges, élus pour 2 ans, ainsi qu'un Commissaire résident de Porto-Rico, élu pour 4 ans; tous quatre peuvent participer aux débats à la Chambre mais n'ont droit de voter qu'en commission.

### **Système électoral**

Aux termes de la Constitution des Etats-Unis, les citoyens qui, « dans chaque Etat, réunissent les qualifications requises pour être électeurs de la branche la plus nombreuse de la législature de l'Etat » sont électeurs de plein droit pour les élections législatives. La Constitution prévoit en outre que le droit de vote ne peut pas être refusé à un citoyen, ni restreint, pour des motifs tirés de sa race, de sa couleur ou de son sexe, ni de ce qu'il n'aurait pas acquitté l'impôt électoral ou tout autre impôt.

Compte tenu de ces limites, ce sont les Etats qui déterminent les conditions de jouissance du droit de vote, en veillant toutefois à éviter toutes les discri-

minations interdites par la Constitution. Dans tous les Etats, les électeurs doivent être de nationalité américaine et être âgés de 18 ans. Les conditions de résidence dans l'Etat d'une durée supérieure à 30 jours ont été jugées inconstitutionnelles, à moins qu'il ne soit prouvé qu'elles reposent sur un intérêt essentiel pour l'Etat.

A la suite de l'adoption, en 1970, des amendements à la Loi relative au droit de vote, les Etats ont perdu le droit d'imposer, avant le 6 août 1975, des tests d'alphabétisation ou épreuves similaires comme conditions à l'exercice du droit de vote.

Dans la plupart des Etats, les malades mentaux et les individus condamnés pour un crime qui implique la privation des droits civiques ne peuvent pas exercer leur droit de vote. Divers Etats prévoient d'autres cas de privation du droit de vote : condamnation pour fraude électorale, duel, moralité douteuse et emprisonnement. Les examens de moralité tombent cependant sous le coup des interdictions prévues aux termes des amendements de 1970 relatifs au droit de vote et sont donc suspendus jusqu'au 6 août 1975.

Dans la plupart des Etats, les citoyens doivent être régulièrement inscrits sur les listes électorales et c'est à eux qu'il incombe, dans ce cas, de prendre l'initiative de se faire inscrire. Sauf dans deux Etats, une fois inscrit, l'électeur s'engage seulement à voter régulièrement et à signaler ses changements de nom ou d'adresse. Les listes, en général dressées au niveau du comté, font l'objet de révisions permanentes et notamment avant des élections à l'échelle de l'Etat.

Bien que le vote ne soit pas obligatoire, dans 30 Etats les employeurs ont l'obligation d'autoriser leurs employés à aller voter pendant leur temps de travail, sans que leur salaire en soit affecté. La plupart des Etats autorisent certains électeurs absents de leur circonscription à voter, en particulier les membres des forces armées et leur famille, ainsi que les employés du gouvernement.

Pour être éligible à la Chambre des représentants, il faut avoir 25 ans révolus et être citoyen des Etats-Unis depuis au moins 7 ans. Pour être sénateur, il faut avoir 30 ans révolus et être citoyen des Etats-Unis depuis au moins 9 ans. Une fois élu, un parlementaire doit résider dans l'Etat qu'il représente. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice de toute fonction publique sous l'autorité des Etats-Unis.

Les candidats au Congrès peuvent se présenter soit comme indépendante soit sous l'égide d'un parti; dans la pratique, la majorité des candidats se présentent avec une étiquette. Lorsque le nom du candidat qu'ils ont choisi ne figure pas imprimé sur le bulletin de vote, les électeurs peuvent l'écrire à la main.

Dans la majorité des Etats, les candidats sont désignés à la suite des élections de désignations, ou élections primaires, auxquelles procèdent les

partis. Cette pratique est régie au niveau de l'Etat, par la loi. Généralement, un individu peut se porter candidat à une élection primaire en présentant une pétition signée par un nombre déterminé d'électeurs affiliés à son parti politique. Les électeurs membres de ce parti procèdent ensuite à l'élection de leur candidat lors de l'élection primaire.

Le nombre d'électeurs dont une personne doit obtenir le soutien pour être admise comme candidat à une élection primaire ou aux élections générales, ainsi que l'obligation de verser un dépôt électoral et le montant de celui-ci, varient d'un Etat à l'autre selon la **loi**.

La Loi de 1971 relative à la campagne pour les élections fédérales (*Fédéral Elections Campaign Act*) fixe strictement le montant maximum des sommes que les candidats au Congrès peuvent dépenser pour avoir recours aux moyens de communication de masse, au cours de leur campagne électorale. En outre, sur leurs fonds personnels ou sur ceux de leur proche famille, les candidats au Sénat ne peuvent pas déboursier plus de \$35 000.—, les candidats à la Chambre plus de \$25 000.—, pour mener leur campagne électorale.

H y a au moins un représentant par Etat, le nombre de représentants supplémentaires étant calculé en fonction de la population, si bien que toutes les circonscriptions sont de dimensions différentes. En termes de population, elles doivent cependant être pratiquement égales. Dans les Etats qui ont droit à plus d'un représentant, chaque circonscription élit un seul représentant.

Chacun des 50 Etats a droit à être représenté par 2 sénateurs, quelle que soit sa population, chacun d'entre eux représentant l'Etat tout entier au sein du Sénat. Chaque électeur doit donc voter pour deux candidats au Sénat.

Les membres du Congrès sont élus au suffrage direct, à la majorité relative, sauf dans l'Etat de Georgia et dans le District de Columbia, qui prévoient un scrutin de ballottage pour le cas où aucun candidat n'obtiendrait la majorité absolue des suffrages exprimés lors d'une élection générale.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Si un siège devient vacant au Sénat, le Gouverneur de l'Etat intéressé pourra procéder à une nomination temporaire afin de pourvoir ce siège jusqu'à ce qu'une élection partielle ait lieu conformément aux lois de cet Etat.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Le Parti démocrate a encore renforcé sa majorité au Sénat et à la Chambre des représentants lors des élections législatives de 1974, qui ont eu lieu paral-

lèlement au renouvellement, par voie d'élection, de 35 des 50 gouverneurs d'Etat. La participation électorale n'a été que de 38 %, ce qui constitue le résultat le plus bas enregistré depuis des années.

Selon la plupart des observateurs politiques, les républicains — qui se trouvaient déjà en minorité bien qu'un des leurs occupât la Maison-Blanche — n'ont pu surmonter le handicap d'être identifiés, aux yeux des électeurs, avec les problèmes que le pays affronte en raison de l'inflation et du chômage, ainsi qu'avec le scandale du Watergate. Bien que le Président Ford ait mené une campagne énergique en faveur des candidats républicains, le Parti démocrate a remporté un nombre suffisant de sièges à la Chambre des représentants pour s'y assurer une majorité des deux tiers et il a, en outre, gagné au moins 3 sièges au Sénat. Le triomphe des démocrates est conforme à la tradition, qui veut que le parti au pouvoir à la Maison-Blanche perde des sièges au Congrès, lors des élections qui ont heu à mi-course du mandat présidentiel; au cours des 100 dernières années, pour 25 élections qui ont eu lieu lors d'une de ces « années intermédiaires », le parti qui était à la Maison-Blanche a perdu des sièges 24 fois.

Bien que de nombreux candidats indépendants — ou qui appartenaient à des partis d'importance secondaire — se soient présentés aux élections législatives, aucun d'entre eux n'a remporté de siège.

La composition du nouveau Congrès est caractérisée par un rajeunissement marqué. L'âge moyen des représentants est de 49,8 ans ; c'est la première fois, depuis la deuxième guerre mondiale, que cet âge tombe en dessous de 50 ans, pour l'une ou l'autre Chambre. La Chambre des représentants compte également 18 femmes, ce qui constitue un chiffre record.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des représentants

Suffrages valablement exprimés . . . . . 51 730 848

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges à la Chambre des représentants
Parti démocrate . . . . .	434	30 031 886	58,05	290 (+42)
Parti républicain . . . . .	377	20 732 629	40,08	145 (—42)
Parti indépendant . . . . .	54	333 794	0,64	—
Parti américain indépendant . . . . .	33	161 645	0,31	—
Parti conservateur . . . . .	17	118 662	0,22	—
Parti libéral . . . . .	11	79 223	0,15	—
Parti américain . . . . .	18	60 313	0,11	—
Parti pour la paix et la liberté	9	32 502	0,06	—
Parti travailliste des Etats-Unis . . . . .	18	28 876	0,05	—
Parti travailliste socialiste . . . . .	26	22 144	0,04	—
Divers . . . . .	61	129 174	0,24	—
				435

## 2. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Sénat \*

Suffrages valablement exprimés . . . . . 40 485 346

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges remportés le 5 novembre	Nombre de sièges au Sénat
Parti démocrate . . . . .	<i>M</i>	22 490 020	55,55	23	61 (58)
Parti républicain . . . . .	31	16 175 539	39,95	10	38 (42)
Parti conservateur . . . . .	<i>l</i>	822 584	2,03	—	—
Parti américain . . . . .	<i>s</i>	382 636	0,95	—	—
Parti indépendant . . . . .	<i>s</i>	188 678	0,47	—	—
Parti américain indépendant . . . . .	4	152 010	0,38	—	—
Parti pour la paix et la liberté . . . . .	1	96 436	0,24	—	—
Parti populaire . . . . .	1	42 767	0,10	—	—
	28	134 676	0,33		
				33	99

\* Les résultats du scrutin pour l'Etat de New Hampshire, qui n'ont pas été décisifs en ce qui concerne l'élection au Sénat, ne sont pas compris dans ce tableau.

## 3. Répartition des membres du Congrès par catégories professionnelles

	Chambre	Sénat	Total *
Fonctionnaires/Hommes politiques . . .	346	94	440
Juristes. . . . .	221	67	288
Hommes d'affaires ou banquiers . . . .	140	22	162
Enseignants. . . . .	64	8	72
Agriculteurs. . . . .	31	10	41
Journalistes. . . . .	24	5	29
Médecins. . . . .	5	1	6
Ingénieurs. . . . .	3	2	5
Membres du clergé. . . . .	5	—	5
Dirigeants syndicaux. . . . .	3	—	3
Scientifiques. . . . .	2	—	2
Agents de la Force publique. . . . .	2	—	2

- Comme il apparaît dans ces chiffres, de nombreux représentants et sénateurs se rangent dans plusieurs catégories professionnelles. La majorité des doubles emplois se rencontre dans la catégorie « Fonctionnaires/Hommes politiques ». Si 440 membres du Congrès estiment que leurs occupations relèvent de cette catégorie, 25 d'entre eux seulement pensent ne pas avoir d'autre profession.

## 4. Répartition des membres du Congrès par sexes

	Chambre	Sénat
Hommes. . . . .	417	100
Femmes. . . . .	18	—
	435	100

## 5. Répartition des membres du Congrès par classes d'âge

	Chambre	Sénat
20-29 ans	6	
30-39 . . .	66	4
40-49 . . .	149	24
50-59 . . .	127	37
60-69 . . .	71	21
70-79 . . .	14	13
80-89 . . .	2	—
	435	99